



Info presse

Le fonds d'indemnisation des victimes des pesticides (FIVP) publie son rapport d'activité 2022

[Le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides publie son rapport d'activité 2022.](#) Il fait état d'un doublement sur un an, du nombre de demandes d'indemnisation pour maladie après une exposition professionnelle aux pesticides. Il démontre ainsi que sa mise en place permet une réelle avancée en matière d'indemnisation et de prise en charge des maladies professionnelles en lien avec une exposition aux pesticides

En 2022, 650 demandes de reconnaissance de maladies professionnelles ont été déposées devant le FIVP par les victimes ou leurs ayants droit.

Les victimes sont principalement les travailleurs agricoles de plus de 50 ans des secteurs de la polyculture et élevage, de la culture céréalière et de la viticulture des régions d'Alsace, des Pays de Loire et de Bretagne.

Moins de 8% des demandes reçues par le Fonds concernent des femmes, et peu de dossiers ont été déposés à ce jour pour des enfants exposés pendant la période prénatale du fait de l'activité de leurs parents.

Une indemnisation a été versée après instruction médicale par le FIVP dans 81% des demandes. Un chiffre en hausse par rapport à 2021 qui s'explique par l'ajout à la liste des maladies professionnelles indemnisables, de la pathologie du cancer de la prostate provoqué par les pesticides.

Toutes les informations relatives au fonds d'indemnisation des victimes de pesticides ici :
<https://www.msa.fr/lfp/fonds-indemnisation-victimes-pesticides>

Le rapport d'activité 2022 du Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides est téléchargeable [derrière ce lien](#).

Contact presse : Steven Boloko, presse@fivp.fr